



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Senti Julia / Schmid Ralph Alexander

2018-GC-178

Risque de pénurie de médecins de famille dans le canton de Fribourg

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 13 décembre 2018, les députés Julia Senti et Ralph Alexander Schmid, soutenus par 31 cosignataires, demandent au Conseil d'Etat d'évaluer la gravité de la situation de pénurie qui se dessine pour les médecins de famille dans le canton et de proposer des mesures appropriées pour y faire face. Notamment en améliorant les conditions de travail des médecins généralistes afin de garantir les soins de base de la population.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations des auteurs du présent postulat. Pour mémoire, il a déjà fait l'analyse de la situation et présenté les possibilités d'intervention de l'Etat (et des communes) dans le cadre du rapport 2014-DSAS-32 du 2 septembre 2014 relatif aux postulats 2010-GC-10 [2071.10] †Moritz Boschung-Vonlanthen/Katharina Thalmann-Bolz concernant la promotion de cabinets de groupe et de centres de soins de premier recours à la campagne ; 2011-GC-10 [2087.11] Nicole Lehner-Gigon/Bernadette Hänni-Fischer concernant une étude de la couverture médicale de premier recours ; 2013-GC-27 [2029.13] Ralph Alexander Schmid concernant le soutien de la médecine de premier recours dans les régions rurales du canton de Fribourg.

Le rapport susmentionné comprenait trois axes d'intervention qui sont toujours d'actualité: la formation, le soutien à l'établissement et le système de garde. La clé du succès réside sans doute principalement dans le volet de formation, et tout spécialement dans l'assistantat au cabinet et le Master. A ce sujet, le Conseil d'Etat renvoie aux informations exhaustives fournies dans le cadre de sa réponse du 4 juillet 2019 à la question [2019-CE-2](#) Dafflon Hubert « Pénurie de médecins généralistes dans le canton de Fribourg ? ».

S'agissant de l'évaluation de la gravité de la situation de pénurie dans le canton de Fribourg, celle-ci doit se baser sur une enquête auprès des médecins installés. Or, le système de santé ambulatoire privé fait actuellement l'objet d'un relevé statistique par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS), dans le cadre du projet appelé « Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires » (Medical Ambulatory – Structure : MAS), qui découle du projet MARS (Modules Ambulatoires des Relevés sur la Santé). Le projet MAS fournira des données plus précises concernant la structure des cabinets médicaux, incluant par exemple des taux d'activité. Les résultats sont attendus pour le mois d'octobre 2019. Le projet MAS étant mené au niveau fédéral,

des comparaisons intercantionales seront également possibles. Tous les cabinets médicaux et centres ambulatoires doivent participer, chaque année, à ce relevé.

Le Conseil d'Etat va approfondir l'analyse de la situation de pénurie en médecine de premier recours dans le canton. Il pourra le faire sur la base des données récoltées par l'OFS dans le cadre du projet MAS, complétées par une enquête ciblée sur le plan cantonal, en collaboration avec la Société de Médecine du Canton de Fribourg. Ainsi, le rapport susmentionné de l'année 2014 pourra être complété par l'analyse de la nécessité de la mise en place de mesures supplémentaires en faveur de la médecine de premier recours.

Avec ces remarques, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat.

4 juillet 2019